



Fiche Libre

5#

L'EUCD : QUI CONTRÔLE LE CONTRÔLE ?

Au printemps 2004, la directive européenne sur le droit d'auteur sera transposée dans le droit français. Retour sur les problèmes posés par cette loi.

L'EUCD, C'EST QUOI ?

L'EUCD est une directive européenne visant à renforcer la législation du droit d'auteur. Une des principales raisons de son existence est le problème du piratage musical via les logiciels "peer to peer" (tel que kaza, edonkey, etc.). Le texte de cette loi pose plusieurs problèmes.

LES MESURES DE PROTECTION

Le principal problème de l'EUCD est qu'il encourage les mesures de protection et protège ces mesures juridiquement. C'est-à-dire que vous n'aurez plus le droit d'étudier ces mesures de protection ni bien sûr de les contourner quand bien même vous deviez les contourner pour un usage licite.



L'INTEROPÉRABILITÉ

L'EUCD met à mal le principe d'interopérabilité. En effet la mise en place de protections logicielles entraîne l'utilisation d'une seule technologie logicielle. On voit déjà les problèmes posés par les CD protégés qui ne peuvent être lus dans certains autoradios ou sur certains ordinateurs.

Prenons l'exemple des DVD : actuellement les utilisateurs de GNU/Linux les lisent grâce à un logiciel qui contourne les mesures de protection. Cet usage est actuellement licite car ces utilisateurs ont légalement acheté leur DVD et leur lecteur. Avec l'EUCD, ils seront hors-la-loi, ils devront acheter un système d'exploitation homologué et un logiciel de lecture DVD autorisé pour pouvoir lire un DVD avec leur lecteur (pourtant labélisé DVD).

LA CONVERSION

Ces mesures de protections posent le problème de la conversion. Actuellement, il vous est possible de prendre votre CD musical, d'en extraire les morceaux pour les mettre dans votre baladeur MP3 et partir faire votre jogging quotidien en musique. Si l'EUCD est appliqué, cette pratique deviendra illicite. Les problèmes qui se posent se résument ainsi à cette question. Qui contrôle les moyens de protections ?

QUI CONTRÔLE LE CONTRÔLE ?

Actuellement les solutions de protections sont principalement proposées par un grand groupe qui vend par ailleurs... un système d'exploitation. Bien évidemment les produits protégés ne peuvent être utilisés que sous leur système d'exploitation et avec leurs logiciels.

Faisons un analogie avec des livres : vous ne pourrez plus lire de livres que si vous utilisez des lunettes spéciales fabriquées par un seul fabricant.

Ressources :
<http://www.euclid.info>